

**VIDE-GRENIERS
BOUJAILLES
Samedi 05 septembre 2026
De 8h à 17h.**

REGLEMENT

Le vide-greniers aura lieu le samedi 05 septembre 2026, à Boujailles, sur la place de la mairie. L'ouverture au public aura lieu de 8h à 17h. Les exposants pourront arriver entre 6h30 et 7h45. Pour des raisons de sécurité, ils ne pourront repartir qu'à la fin de la manifestation, donc à partir de 17h.

Le tarif est de 6 euros l'emplacement de 3 mètres linéaires, avec possibilité de réserver plusieurs emplacements (6 € les 3 m ; 12 € les 6 m ; 18 € les 9 m).

Le règlement se fait en ligne lors de l'inscription sur le site HelloAsso.

En cas d'absence ou de départ prématuré le jour de la manifestation, quelles qu'en soient les raisons, aucun remboursement ne sera effectué. Il y aura remboursement uniquement en cas d'annulation par l'association en cas d'intempérie.

Les inscriptions seront possibles jusqu'à ce que le vide-greniers soit complet.

Le véhicule ne pourra pas rester sur place, il devra être garé à l'extérieur de la zone du vide-greniers, sauf lors du déchargement le matin dès 6h30 et le chargement le soir dès 17h.

L'agencement et la surveillance des stands sont sous la responsabilité de leur titulaire. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur leur stand.

Sur place vous trouverez des toilettes, une buvette et une petite restauration.

Le petit déjeuner (1 café et 1 part de gâteau) sera offert aux exposants.

En vous inscrivant à ce vide-greniers, vous vous engagez :

- A ce que les marchandises proposées à la vente le 05 septembre 2026 n'aient pas été achetées neuves pour être revendues et à ne pas avoir déjà participé à plus de manifestations que ne l'autorise la loi.
- A ne pas laisser d'articles invendus ou de matériel sur votre emplacement avant de partir.
- A rendre votre emplacement propre (pas de déchets ni de mégots de cigarettes).
- A accepter le présent règlement.